

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-2/01

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : ELU Francis

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

OBJET : Personnel départemental : création d'emplois non permanents.

Le présent dossier a pour objet de proposer la création de 12 emplois non permanents pour répondre à des besoins occasionnels et accompagner les services dans l'organisation d'activités ponctuelles, qui ne peuvent reposer sur le seul personnel permanent.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment dans son article 34,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'approuver la création de 12 emplois non permanents. Ces emplois, régis par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, répondent à des besoins occasionnels et sont créés pour une durée de 3 mois non renouvelable.

Selon la nature des missions à accomplir, ils pourront être créés en référence aux cadres d'emploi suivants :

- attaché territorial ou ingénieur
- rédacteur ou technicien supérieur


- adjoint administratif ou adjoint technique

Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires, rémunérés par référence aux cadres d'emplois cités.

Ces dépenses sont imputées sur le programme « masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ